

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 24 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 1

- Absents : 10

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 mars 2010

Objet : Approbation compte rendu de séance du
comité syndical du 22 mars 2010
ANNEXE

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du comité syndical du 22 Mars 2010 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve le compte rendu de séance du comité syndical du 22 mars 2010

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 2 avril 2010

De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 25/ 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 1

- Absents :

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 mars 2010

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2010 - Principal
ANNEXE**

L'an deux mil dix et le vingt neuf Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 22 Mars 2010

Le président donne lecture aux membre du comité syndical du budget primitif 2009 -Principal .

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes :

Budget principal 2010	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	2 511 585	2 511 585
Section d'investissement	3 763 535	3 763 535

Il est demandé au comité syndical :

- d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2010 - Principal
- de voter le budget au niveau du chapitre.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 2 avril 2010

De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 26 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice / 31

- Présents : 21

- Procurations /1

- Absents :

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2010 - DECHETS
ANNEXE**

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 22 Mars 2010

Le président donne lecture aux membre du comité syndical du budget primitif 2009 - Déchets -

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes :

Budget Déchets 2010	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	3 165 333	3 165 333
Section d'investissement	633 418	633 418

Il est demandé au comité syndical :

- d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2010 - Déchets
- de voter le budget au niveau du chapitre.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 2 avril 2010

De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 27 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice / 31

- Présents : 21

- Procurations 1

- Absents : 10

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2010 -
ASSAINISSEMENT
ANNEXE**

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 22 Mars 2010

Le président donne lecture aux membre du comité syndical du budget primitif 2009 - Déchets -
Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes :

Budget Assainissement 2010	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	1 788 353	1 788 353
Section d'investissement	677 191	677 191

Il est demandé au comité syndical :

- d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2010 -Assainissement
- de voter le budget au niveau du chapitre.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 2 avril 2010

De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 28 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 1

- Absents : 10

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010

Objet : Programmation Travaux de restauration et
entretien des cours d'eaux - Année 2010
Demande de Subvention auprès de l'Agence de l'eau
Adour Garonne- Technicien de rivière- ANNEXE

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du fonctionnement du service restauration et entretien des cours d'eau, l'Agence de l'Eau finance en partie le poste de technicien pour la mission de suivi et de gestion des cours d'eau qu'il assure.

Au titre de l'année 2010 le budget nécessaire au fonctionnement du technicien a été évalué à un total de 23 856.50 € TTC.

Le principe d'aide instaurée par l'Agence de l'eau Adour Garonne prévoit un dossier de mission de suivi et de gestion des cours d'eau présenté en annexe.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de programmation et son financement prévus au titre de l'année 2010 pour un montant total estimé à 23 856.50€TTC tel que détaillé en annexe
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 2 avril 2010

De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 29 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 31
- Présents : 21
- Procurations : 1
- Absents : 10
Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010

Objet : Programmation travaux de restauration et d'entretien des ruisseaux - Année 2010 -
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne ANNEXE

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général validée par le Préfet le 09/12/2009, les secteurs concernés cette année par les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau concernent la Saudrune et le Roussimort sur la commune de Portet sur Garonne et représentent un total linéaire de berges de 11 739 ml tels que détaillés dans le dossier en annexe.

Il est précisé que ces travaux seront effectués partiellement en régie pour un montant total prévisionnel de 134 996€ TTC (calculé à partir du coût journalier régie comprenant 3 agents et un technicien de rivière à temps partiel et frais d'investissement et de fonctionnement) et pour partie en sous traitance pour un montant prévisionnel de 286 475€ TTC.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider le plan de programmation et son financement prévus au titre de l'année 2010
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- d'habiliter son Président à prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération et à son bon déroulement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 2 avril 2010
De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 30 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 1

- Absents : 10

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010

Objet : Programmation travaux de restauration et d'entretien des ruisseaux - Année 2010 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Midi-Pyrénées ANNEXE

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général validée par le Préfet le 09/12/2009, les secteurs concernés cette année par les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau concernent la Saudrune et le Roussimort sur la commune de Portet sur Garonne et représentent un total linéaire de berges de 11 739 ml tels que détaillés dans le dossier en annexe.

Il est précisé que ces travaux seront effectués partiellement en régie pour un montant total prévisionnel de 107 570 € TTC (calculé à partir du coût journalier régie comprenant 3 agents et un technicien de rivière à temps partiel et frais de fonctionnement) et pour partie en sous traitance pour un montant prévisionnel de 286 475 € TTC.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider le plan de programmation et son financement prévus au titre de l'année 2010
- de solliciter l'aide financière du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- d'habiliter son Président à prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération et à son bon déroulement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 2 avril 2010

De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 31 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice	: 31
- Présents	: 21
- Procurations	: 1
- Absents	: 10
Avant pris part au vote	: 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010

Objet : Approbation Bail Déchetterie au profit de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse
ANNEXE

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Le retrait des communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane, à la suite de leur intégration au sein de la Communauté Urbaine, s'effectue dans les conditions fixées à l'article L 5211.25.1 et au 3^{ème} Alinéa de l'article L 5211.19 du CGCT.

L'article L 5211.25.1 du CGCT dispose que : « *en cas de retrait de la compétence transférée à un Etablissement Public de coopération intercommunale* :

2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence ou entre la commune qui se retire de l'EPCI et l'Etablissement ou, dans le cas particulier d'un syndicat dont les statuts le permettent, entre la commune qui reprend la compétence et le syndicat de communes ».

En vertu de cet article, le code distingue les biens mis à disposition par les communes à l'occasion d'un transfert de compétence et les biens acquis par l'EPCI postérieurement à ce transfert .

La déchetterie étant une réalisation du SIVOM de la SAUDRUNE, il a été trouvé un accord entre les communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane et notre Etablissement qui conserve cet ouvrage.

Un contrat de Bail a été établi au profit de la CUT qui définit :

La désignation du bien : zone de réception, tri, stockage et gardiennage, zone de stockage des bennes de collecte, divers matériels et équipements.

La durée : effet à compter du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2019.

Le prix : soit 26 464.76 €/an

1/2

Et diverses dispositions liées au bail locatif.

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le bail de la déchetterie établi par le SIVOM de la SAUDRUNE, Le Bailleur, au profit de la Communauté du Grand Toulouse, le Preneur.
- d'autoriser son Président à viser ce document

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 2 avril 2010
De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 32 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 1

- Absents : 10

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010

Objet : Programmation Travaux de restauration et
entretien des cours d'eaux - Année 2010
Demande de Subvention auprès de l'Agence de l'eau
Technicien de rivière- Annule et remplace la N°28/2010

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du fonctionnement du service restauration et entretien des cours d'eau, l'Agence de l'Eau finance en partie le poste de technicien pour la mission de suivi et de gestion des cours d'eau qu'il assure.

Au titre de l'année 2010 le budget nécessaire au fonctionnement du technicien a été évalué à un total de 36 554.95 € TTC.

Le principe d'aide instaurée par l'Agence de l'eau Adour Garonne prévoit un dossier de mission de suivi et de gestion des cours d'eau présenté en annexe.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de programmation et son financement prévus au titre de l'année 2010 pour un montant total estimé à 36 554.95 €TTC tel que détaillé en annexe
- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Cette délibération annule et remplace celle N°28/2010 pour erreur matérielle

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 2 avril 2010

De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 33 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 1

- Absents : 10

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010**OBJET : TARIFICATION CARBURANTS**

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président expose au comité syndical la nécessité d'actualiser la tarification des carburants appliqués par notre Etablissement tenant compte des nouveaux paramètres :

Coût d'achat constaté par la méthode du coût unitaire moyen pondéré de période + 0.02 € H.T. le litre pour les trois catégories de carburant.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir autoriser l'application du nouveau système de tarification .

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la tarification applicable aux carburants telle qu'énoncée ci-dessus
- de demander au Président de veiller à l'application de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 2 avril 2010
De la Publication le : 2 avril 2010

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 34 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 31

- Présents : 21

- Procurations : 1

- Absents : 10

Avant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 23 Mars 2010

Objet : TARIFICATION DIVERSES 2010
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
et tarification 2010 / Commune de le FAUGA -
Budget déchets

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADE - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - PACE - AUBERT - PONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - PASIAN - GASQUET - GORCE

Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA

PROCURATION : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 113/2007 notre établissement à instaurer une redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour la commune de le FAUGA, qui a confié à notre Etablissement la compétence déchets depuis le 1er juillet 2007.

En vertu de l'article 1609 quater du code général des impôts, les syndicats mixtes bénéficiant de l'ensemble de la compétence élimination et valorisation des déchets et qui assurent au moins la collecte peuvent instituer et percevoir la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/REOM).

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), régie par les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2333-76), n'est pas une taxe mais une rémunération pour service rendu qui est recouvrée par les services de la collectivité.

Le président propose la tarification 2010 suivante :

	Fixe	Variable
90-120	87.00 €	0.92 €
240	87.00 €	0.92 €
330	150.00 €	0.92 €
600	150.00 €	0.92 €
660	150.00 €	0.92 €

La REOM pour 2010 reste inchangée par rapport à celle de 2009.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le Principe de Redevance d'enlèvement des ordures ménagères et tarification 2010/Commune de le FAUGA - Budget déchets
- de demander au Président de veiller à l'application de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 2 avril 2010

De la Publication le : 2 avril 2010